26816 - Se mettre à l’abri des regards des djinns quand on est dans les toilettes

question

Quand l’un d’entre nous se trouve dans les toilettes est -il réellement seul ? Des djinns peuvent-il l’y rejoindre ? Si la réponse est affirmative, que faire pour qu’ils redécouvrent pas notre nudité?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cela dit, il est connu que les djinns peuvent voir l’homme sans être vus par lui. C’est dans ce sens que le Très-haut dit : « Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point » (Coran,7 :27) Les démons étant malins, ils aiment à se réfugier dans des endroits sales. A ce propos, Allah le Très-Haut dit : « Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse. » (Coran,24 :26) C’est ce qui explique la présence des démons dans les endroits où les humain satisfont leurs besoins naturels dans le but de leur porter préjudice.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a expliqué comment faire pour nous protéger des méfais démoniaques quand nous sommes dans les toilettes. Pour le musulman, voici l’invocation à dire : «Au nom d’Allah. Seigneur, je sollicite Ta protection contre les démons mâles et femelles. »

Selon la version citée par at-Tirmidhi sous le n° 606 et rapporté d’après Ali ibn Abi Talib (p.A.a),le

Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Le voile qui empêche les regards des djinns d'atteindre la nudité humaine dans les toilettes consiste à dire : « Au nom d'Allah. » Hadith jugé authentique par al-Albani dans *Sahih* at-Tirmidhi (496)

Abou Dawoud (6) et Ibn Madjah (296) ont rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Les endroits où l'on satisfait les besoins humains sont hantés. Quand l'un d'entre vous s'y rend qu'il dise : « Seigneur, je sollicite Ta protection contre les démons mâles et femelles. » Hadith jugé authentique par al-Albani dans *Sahihi* ibn Madjah (241)

Les lieux de satisfaction des besoins naturels comprennent le réseaux connectés d'évacuation des eaux usées. Ils sont hantés par des démons désireux de nuire aux humains.

Le qualificatif 'malin' s'applique aux mauvaises âmes qui animent les démons des deux sexes. Demander à être protégé contre eux/elles c'est solliciter à ce qu'on nous mettre à l'abri du mal et des mauvais. Et Quand le musulman prononce la dite invocation avant d'entrer dans les toilettes, Allah lui assure Sa protection des démons.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « L'utilité de la récitation de la formule : 'au nom d'Allah' découle de sa vertu protectrice. Cette demande de protection est un recours à Allah le Puissant et Majestueux pour être mis à l'abri des démons mâles et femelles car ces endroits sales sont des refuges pour démons malins. Aussi convient-il de dire : «Je sollicite Ta protection contre les démons mâles et femelles » afin de se prémunir du mal et de ses sources que sont les mauvaises âmes. » Extrait de ach-Charh al-mumtie (1/83)

Allah le sait mieux.